

SOCIETE COMMERCIALE

MODIFICATION D'ACTIVITE AVEC MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

- Formulaire **M2** dûment complété et signé sur chaque feuillet
- 1 exemplaire du procès verbal de l'assemblée générale décidant du changement d'activité signé en original
- 1 exemplaire des statuts mis à jour certifié conforme par le représentant légal
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales du département de l'Ain publiant l'avis de modification ou attestation de sa parution

Sur la liasse mentionner la ou les **nouvelles activités ajoutées**, l'**origine** de leur adjonction (création, achat, location gérance...), **tout en indiquant également les activités qui sont maintenues** et mentionner **les activités supprimées** en rubrique observations ainsi que **leur destination** (disparition, vente...)

Si Achat d'une branche d'activité :

- Acte de cession du fonds signé : copie authentique ou acte de cession sous seing privé (si l'acte est signé sous seing privé, il doit faire mention de l'enregistrement auprès des services fiscaux)
- Un exemplaire du journal d'annonces légales de l'Ain publiant l'avis de cession du fonds de commerce ou attestation de sa parution

Si location-gérance d'une branche d'activité :

- Copie contrat de location-gérance signé
- Un exemplaire du journal d'annonces légales de l'Ain publiant l'avis de location-gérance ou attestation de sa parution
- En cas d'activité réglementée, prendre contact avec le CFE

COUT DE LA FORMALITE

- Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse** d'un montant de :
 - 192.01 € pour une société pluripersonnelle
 - 76.01 € pour une société unipersonnelle dont l'associé unique est dirigeant
- Chèque de 70 € à l'ordre de la CCI de l'Ain** (prestation CFE Service +)